



**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le 3 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Cliousclat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Cliousclat, sous la présidence de M. Bertrand DELALLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 octobre 2015

| Présence                    | Présent                             | Procuration à   | Excusé                              | Absent                              |
|-----------------------------|-------------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|
| • M. Bertrand DELALLE       | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                              | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| • Mme Isabelle PICCHI       | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                              | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| • Mme Jessica LABANNE       | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                              | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| • M. Jean-Patrice MISPREUVE | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                              | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| • M. Quentin MONTEUX        | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>                              | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| • M. Philippe ARCHIMBAUD,   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                              | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| • M. Gilbert CHARREYRON     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                              | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| • M. Lionel GRANJON,        | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                              | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| • Mme Lore HUSSON           | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> Gilbert CHAREYRON | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| • M. Christian PERRIER      | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                              | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| • M. Julien POUX            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                              | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| • Mme Corinne BOREL         | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                              | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| • M. Gérald BRUN            | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> Rémi VINUESA      | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| • Mme Annick HERVE          | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                              | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| • M. Rémy VINUESA           | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                              | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| <b>Totaux</b>               | <b>12</b>                           | <b>2</b>  | <b>2</b>                            | <b>1</b>                            |

**Ordre du Jour :**

|   |   |
|---|---|
| I - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15/09/2015..... | 2 |
| II - Démission du 4 <sup>ème</sup> adjoint .....                        | 2 |
| III - Election nouvel adjoint.....                                      | 2 |
| IV - Décision modificative n°3 : frais études cabinet Jouve .....       | 2 |
| V - Décision modificative n°4 : fond de péréquation.....                | 3 |
| VI - Taxe aménagement .....   | 3 |
| VII - Indemnités insalubrités M.VEY .....                               | 4 |
| VIII - Subvention de la commune au CCAS.....                            | 4 |
| IX - Recrutement agent recenseur .....                                  | 5 |
| X - Demande de subvention à la DRAC et au Conseil Régional.....         | 5 |
| XI - Questions diverses.....  | 6 |

Secrétaire de séance : Isabelle PICCHI

Démarrage à 20 h 10

## I - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15/09/2015

Le CR du Conseil du 15 septembre dernier vous a été transmis avec la convocation.

Le Conseil Municipal approuve sans réserve le Compte rendu du conseil Municipal :

A l'unanimité       Voix pour       Abstentions       Voix contre

## II - Démission du 4<sup>ème</sup> adjoint

## III - Election nouvel adjoint

Les points 2 & 3 sont ajournés au prochain Conseil.

## IV - Décision modificative n°4 : frais études cabinet Jouve

Le budget de la commune a prévu des dépenses pour les travaux de la poterie, en montant suffisant.

Mais, une subtilité comptable fait que nous ne pouvons régler les factures de maîtrise d'œuvre d'une opération uniquement lorsque l'opération (les travaux) est engagée.

Toutefois, il est possible de régler une facture de maîtrise d'œuvre avant le début des travaux, mais pas à partir du compte qui servira au règlement de l'opération.

Il convient de régler ladite facture sur un compte spécifique (Frais d'études - 2031) jusqu'à engagement des travaux. Une fois ces travaux engagés, les dépenses de maîtrise d'œuvre déjà payées sont alors basculées du compte initial au compte de l'opération.

Or, si le compte de l'opération est bien approvisionné, celui pour les factures de maîtrise d'œuvre avant début des travaux ne l'est pas.

Pas de difficulté, nous allons transférer, du compte de l'opération à celui de règlement des factures de maîtrise d'œuvre avant travaux, un montant permettant le règlement des factures.

Seulement, cette manœuvre, appelée DM (Décision Modificative du budget) doit être votée en Conseil Municipal.

Par ailleurs, le Maire atteste du caractère exécutoire de la présente délibération.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver sans réserve l'exposé du Maire,
- d'approuver les opérations suivantes :
  - Compte 2033 constructions : - 17.856,00 €
  - Compte 2031 études : + 17.856,00 €
- d'autoriser le Maire à adopter toutes mesures, à signer tout document et à accomplir toutes démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide la délibération :



Il est donc proposé au Conseil Municipal:

- d'approuver sans réserve l'exposé du Maire,
- d'approuver le taux de la TA pour 2016 à 3 % sur l'ensemble du territoire de la commune,
- d'exonérer partiellement :
  - de 30%, de la surface des locaux à usage d'habitation principale ayant un prêt d'accès à la propriété,
  - de 50% de la surface des locaux à usage industriel ou agricole et leurs annexes,
- d'autoriser le Maire à adopter toutes mesures, à signer tout document et à accomplir toutes démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide la délibération :

A l'unanimité       Voix pour       Abstentions       Voix contre

### VII - Indemnités insalubrités M.VEY

Par délibération du 29 novembre 2010, les agents techniques territoriaux de la commune de Cliousclat perçoivent des indemnités insalubrités (dénéigement, ordures ménagères, débroussaillage, travaux poste de relevage).

Suite à un contrôle de la trésorerie de Loriol, il s'avère que ces indemnités sont versées indûment à M. VEY. En effet, ces indemnités ont été "lissées" sur l'année alors que ce procédé n'est pas autorisé, les indemnités devant être payées à "service fait", à savoir tous les mois.

Considérant que la trésorerie demande une régularisation de ces indemnités depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, soit un total de 471.83 €.

Considérant qu'une nouvelle fiche de poste sera proposée en y intégrant ces travaux,

Considérant que l'agent ne peut pas perdre cette somme sur son salaire suite à une erreur qui n'est pas de son fait,

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver :
  - la suppression des indemnités insalubrités,
  - la régularisation de la situation auprès de la Trésorerie pour un montant de 471.83 €,
  - l'attribution d'une prime à M. VEY d'un montant de 471.83 €, pour compenser cette régularisation.
- d'autoriser le Maire à adopter toutes mesures, à signer tout document et à accomplir toutes démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide la délibération :

A l'unanimité       Voix pour       Abstentions       Voix contre

### VIII - Subvention de la commune au CCAS

Le CCAS organise comme chaque année le goûter des aînés le 2 décembre 2015.

Le budget prévisionnel pour cette manifestation s'élève à 2.500€ :

- 730€ pour la prestation du groupe « Boom musette »
- 900€ pour le caveau (colis de Noël)
- 730 € pour achat divers (fournitures, boissons, alimentaires)

Considérant que le budget prévu par le CCAS pour cette manifestation a été utilisé pour mandater les factures du goûter des aînés 2014 suite à un retard de paiement des factures,

Il convient donc de verser sous forme de subvention la somme de 2.500€ au budget CCAS.

Le Maire propose de :

- de procéder aux opérations suivantes :
- **Dépenses :**
  - Compte 022 dépenses imprévues - 2.500€
  - Compte 657362 subvention de fonctionnement versée au CCAS + 2.500€
- verser une subvention de 2.500€ au CCAS,

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver sans réserve l'exposé du Maire,
- de procéder aux opérations suivantes :
  - Dépenses :**
    - Compte 022 dépenses imprévues - 2.500€
    - Compte 657362 subvention de fonctionnement versée au CCAS + 2.500€
  - verser une subvention de 2.500€ au CCAS,
- d'autoriser le Maire à adopter toutes mesures, à signer tout document et à accomplir toutes démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide la délibération :

A l'unanimité       Voix pour       Abstentions       Voix contre

## IX - Recrutement agent recenseur

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer 1 emploi d'agent recenseur dans le cadre de la campagne du recensement 2016.

L'INSEE préconise 1 agent recenseur pour 250 logements. La commune de Cliousclat compte 285 logements, il est donc proposé de ne recruter qu'un agent.

Le recrutement de cet agent se fera sur entretien.

Cet agent recevra une indemnité forfaitaire d'1 mois de SMIC

Il est proposé de lui rembourser ses frais kilométriques sur la base d'indemnisation kilométrique des agents de l'état

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver sans réserve l'exposé du Maire,
- d'autoriser le Maire à recruter un agent recenseur,
- d'autoriser le Maire à adopter toutes mesures, à signer tout document et à accomplir toutes démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide la délibération :

A l'unanimité       Voix pour       Abstentions       Voix contre

## X - Demande de subvention au Conseil Régional

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la Poterie, la commune sollicite une subvention auprès du Conseil Régional à hauteur de 60.689€ (montant prévisionnel qui sera ajusté après consultation

des entreprises) sur la part restante à effectuer du CDDRA vallée de la Drôme (Contrat de développement durable de la région Rhône-Alpes).

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver sans réserve l'exposé du Maire,
- d'autoriser le Maire à demander des subventions auprès du Conseil Régional à hauteur de 60.689€, montant prévisionnel qui sera ajusté après consultation des entreprises.
- d'autoriser le Maire à adopter toutes mesures, à signer tout document et à accomplir toutes démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide la délibération :

A l'unanimité       Voix pour       Abstentions       Voix contre

## XI - Questions diverses

### XI-1 - Traité TAFTA

Explication des grandes lignes du traité TAFTA par Mireille Gerbaut du Collectif anti-TAFTA et débat autour de l'opportunité de se prononcer sur ce point.

Cela sera proposé au prochain conseil.

### XI-2 - SISPD

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la dissolution du SISPD souhaité par la Préfecture  
La délibération sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil

### XI-4 - Marché de Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'atelier de la poterie et de la salle du four à bois

Après sa mission de diagnostic, il convient de passer commande au travers d'un marché, subséquent à l'accord cadre, de maîtrise d'œuvre pour réaliser les missions, d'APS, APD, Dépôt de permis de construire, Consultation des entreprises et réalisation des travaux.

Le conseil approuve l'exposé du Maire. La délibération sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil.

### XI-3 - Chemin Baconnier

Les orages successifs ayant entraîné des dégradations importantes par le déversement et le ravinement des eaux provenant des voies communales, des travaux vont être engagés pour canaliser l'eau et l'empêcher de descendre sur le chemin. Des travaux de réparation du chemin seront également menés.

### XI-4 - Maison Parmilleux

Un devis de travaux d'étanchéité a été établi. Il convient de revoir l'entreprise et les travaux proposés.

#### **XI-5 - Titularisation Marie Averty à l'agence postale**

Marie Averty est engagée par la Mairie depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2009 en CDI et toujours au même salaire tandis qu'elle est titularisée au sein du SIVOS.

Une réflexion est engagée pour voir s'il est possible, et dans quelles conditions la titulariser.

#### **XI-6 - Acquisition de la Maison SEBALD**

Une visite d'un technicien de DAH (Drôme Aménagement Habitat) a eu lieu dans la Maison Sebald pour voir s'il est possible d'y faire des logements sociaux locatifs. La réponse du technicien est que cela est possible à la condition que la Mairie mette la maison gracieusement à disposition de DAH, ce qui n'est pas envisageable.

#### **XI-7 - Table de cuisson au gaz demande de subvention**

L'introduction de gaz dans la salle des fêtes semble compliquée. Il serait peut-être judicieux de voir s'il est possible de mettre un délesteur qui permettrait de suspendre le fonctionnement du chauffage lorsque les plaques de cuissons sont mises en fonctionnement.

#### **XI-8 - Marché de producteurs**

Une réunion dernièrement s'est prononcée pour un marché le soir en semaine, plutôt le jeudi, mensuel, dans la cour de la poterie, avec un début en mai ou juin.

Prochaine réunion avant fin 2015.

#### **XI-9 - Accueil de réfugiés**

Réunion à Mirmande samedi 7/11/15 à 10 heures au Café Bert.

#### **XI-10 - Familles positives**

Jeudi 5 novembre à la Mairie à 19 h 30 pour le défi des familles positives.

#### **XI-11 - Concerts de Poches**

Mirmande a donné son feu vert pour renouveler, plutôt en avril qu'en mai, un nouveau Concert de Poche. Il serait financé à 100% par le SIVOS du fait des ateliers musique organisés dans les écoles et le collège au cours de la semaine précédente.

Fin de séance à 22 heures 48

Le Maire

Les Conseillers municipaux

